

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 7^e jour de juillet 2014, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet, arrivée 20h05;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;
Mme Stéphanie Deblois.**

Absent : M. Richard Pouliot;

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

- | | | |
|------|---|---|
| 1.- | Prière; | Réunion du 7e jour de juillet 2014 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation du procès-verbal du 2 juin 2014; | |
| 5.- | Suivi au procès-verbal; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.07-14; | |
| 7. | Dépôt des indicateurs de gestion 2013; | |
| 8.- | Résolution, financement de gré à gré de 184,000\$ | |
| 9.- | Résolution, demande relative aux panneaux de signalisation du Club Quad Massif du Sud aux Frontières; | |
| 10.- | Résolution, demande d'une rencontre avec les responsables de la signalisation au Ministère des Transports.; | |
| 11.- | Résolution, achat des panneaux de signalisation 9-1-1 pour les résidences isolées; | |
| 12.- | Résolution, acceptation des travaux correctifs des déficiences pour les trottoirs municipaux; | |
| 13.- | Résolution, demande d'autorisation pour l'installation d'une piscine au 141, Rue Principale; | |
| 14.- | Résolution, remisage du camion-citerne suite à l'inspection annuelle; | |
| 15.- | Résolution, bâtiment à donner, (aire de repos – toilette publique), terrain des loisirs; | |
| 16.- | Résolution, spectacle musical, dans le cadre du fonds culturel des Etchemins; | |

- 17.- Résolution, congrès des maires;
- 18.- Résolution, souper gastronomique tournant, Carrefour Jeunesse emploi et CLD des Etchemins.
- 19.- Résolution, paiement à la livraison de la chargeuse-rétrocaveuse John Deere;
- 20.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie;
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Loisirs et urbanisme;
 - F-Signalisation
 - G-Administration;
 - H-Maire.
- 21.- Correspondance;
- 22.- Varia: A)
 B)
 C)
 D)
 E)
- 23.- Question(s) de l'assistance;
- 24.- Levée de l'assemblée;

ADOPTÉE,

Résolution no. 138-07-14

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 2 juin 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 139-07-14

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Détecteur de gaz

Il est mentionné qu'un nouveau détecteur de gaz a été acheté ;

Dossier de la CPTAQ

La directrice mentionne que le dossier de prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout de la route 204 Est, à présenter à la CPTAQ est en préparation.

Terrain de tennis

Le terrain de tennis (clôtures et surfaces) seront réparés dans les prochaines semaines.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 07-14

ATTENDU : la liste des comptes numéro 07-14 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 juillet 2014* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 95,320.32\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 07-14 tels que présentés. Le total des comptes pour **JUILLET 2014 s'élève à : 95,320.32\$**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-14.

	LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JUIN 2014 :	NO. CHÈQUE
1-	66,48 \$	C1400292
2-	51,17 \$	C1400293
3-	16,00 \$	C1400294
4-	14 878,00 \$	C1400295
5-	614,23 \$	C1400296
6-	172,45 \$	C1400297
7-	82,56 \$	C1400298
8-	451,32 \$	C1400299
9-	500,00 \$	C1400300
	16 832,21 \$	TOTAL :
	COMPTES À ACCEPTER POUR L'ASSEMBLÉE DU 7 JUILLET 2014 :	NO. CHÈQUE
10-	106,05 \$	C1400301
11-	145,00 \$	C1400302
12-	7 645,89 \$	C1400303
13-	1 381,89 \$	C1400304
14-	59,75 \$	C1400305
15-	339,18 \$	C1400306
16-	32,19 \$	C1400307
17-	401,23 \$	C1400308
18-	3 557,02 \$	C1400309
19-	88,78 \$	C1400310
20-	147,43 \$	C1400311
21-	51,50 \$	C1400312
22-	80,48 \$	C1400313
23-	151,26 \$	C1400314
24-	34,96 \$	C1400315
25-	93,97 \$	C1400316
26-	689,85 \$	C1400317
27-	391,43 \$	C1400318
28-	6 202,90 \$	C1400319
29-	530,33 \$	C1400320
30-	250,00 \$	C1400321
31-	54,73 \$	C1400322
32-	1 552,16 \$	C1400323
33-	15 120,61 \$	C1400324
34-	51,69 \$	C1400325
35-	10,34 \$	C1400326
36-	360,15 \$	C1400327
37-	2 083,46 \$	C1400328
38-	24,08 \$	C1400329
39-	57,02 \$	C1400330
40-	675,48 \$	C1400331
41-	120,40 \$	C1400332

42-	475,00 \$	C1400333
43-	75,00 \$	C1400334
44-	68,99 \$	C1400335
45-	2 500,00 \$	C1400336
46-	217,86 \$	C1400337
	45 828,06 \$	Sous-total :

1578

	SUITE... COMPTES À ACCEPTER :	NO. CHÈQUE
47-	21,93 \$	C1400338
48-	1 288,87 \$	C1400339
49-	7 641,89 \$	C1400340
50-	198,29 \$	C1400341
51-	125,00 \$	C1400342
52-	112,60 \$	C1400343
53-	16,59 \$	C1400344
54-	46,44 \$	C1400345
55-	203,13 \$	C1400346
56-	45,94 \$	C1400347
	9 700,68 \$	Sous-total :

	LISTE DES COMPTES À AJOUTER :	No. Chèque
57-	689,85 \$	C1400348
58-	810,00 \$	C1400349
59-	3 027,03 \$	C1400350
60-	28,38 \$	C1400351
61-	1 120,91 \$	C1400352
62-	349,23 \$	C1400353
63-	283,98 \$	C1400354
64-	210,97 \$	C1400355
65-	69,00 \$	C1400356
66-	93,97 \$	C1400357
67-	142,56 \$	C1400358
68-	274,06 \$	C1400359
69-	47,30 \$	C1400360
	7 147,24 \$	Sous-total :
	95 320,32 \$	GRAND TOTAL :

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de JUILLET 2014.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

ADOPTÉE,

Résolution no. 140-07-14

7.0 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

Le dépôt des indicateurs de gestion 2013 est fait lors de la séance du conseil municipal, et sera publié à l'intérieur du bulletin municipal.

Organisme		Saint-Camille-de-Lellis		Code géographique		28070	
SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE 2013							
		2013	2012			2011	
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Sécurité incendie							
	Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	1	0,0819 \$	0,1174 \$			0,1227 \$
	Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	2	0,1049 \$	0,1437 \$			0,1489 \$
TRANSPORT ROUTIER							
Voirie municipale							
	Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	3	1 994 \$	1 975 \$			1 844 \$
	Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	4	1 994 \$	2 182 \$			2 030 \$
Enlèvement de la neige							
	Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	5	1 233 \$	947 \$			772 \$
	Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	6	1 491 \$	1 215 \$			1 039 \$
HYGIÈNE DU MILIEU							
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution							
	Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	7	307,6923	307,6923			358,9744
	Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	8	11 235 \$	10 781 \$			16 271 \$
	Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	9	25 049 \$	24 394 \$			20 858 \$
	Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	10	0,01 \$	0,02 \$			0,02 \$
	Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	11	0,01 \$	0,02 \$			0,02 \$
	Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	12	0,64 \$	0,48 \$			0,68 \$
	Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	13	1,43 \$	1,09 \$			0,87 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout							
	Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	14	0,10 \$	0,14 \$			0,08 \$
	Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	15	0,24 \$	0,32 \$			0,19 \$
	Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	16	686 \$	734 \$			731 \$
	Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	17	686 \$	734 \$			731 \$
	Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	18	S.O.	S.O.			S.O.
	Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	19	S.O.	S.O.			S.O.
Déchets domestiques et assimilés							
	Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	20	134,42 \$	129,82 \$			131,92 \$
	Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	21	134,42 \$	129,82 \$			131,92 \$
Collecte sélective de matières recyclables							
	Rendement moyen annuel de la collecte sélective	22	0,102 t	0,096 t			0,095 t
	Taux annuel de diversion	23	27,97 %	29,41 %			22,37 %
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE							
	Croissance des valeurs résidentielles imposables	24	2,05 %	1,18 %			0,77 %
RESSOURCES HUMAINES							
	Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	25	1,44 %	2,31 %			2,56 %
	Effort de formation par employé	26	10,00 h	23,33 h			24,14 h
	Taux de départs potentiels à la retraite	27	0,00 %	0,00 %			0,00 %

(a) Charges avant amortissement
(b) Charges

8.0 RÉSOLUTION – FINANCEMENT DE GRÉ À GRÉ DE 184,000\$

La directrice générale mentionne que le financement de gré à gré de 184,000\$ n'a pas été accepté par le MAMOT, que nous devons procéder par appel d'offres pour ce financement.

Ce financement sera renégocié le 5 août prochain par appel d'offres via le MAMOT.

9.0 RÉSOLUTION – PANNEAUX DE SIGNALISATION DU CLUB QUAD MASSIF DU SUD AUX FRONTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a adopté un règlement sur la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux, le 7 mars 2011, et que celui-ci est toujours valide.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut développer le quad dans la région et sur le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les différents panneaux de signalisation ont été enlevés par le Club Quad dans les dernières semaines, et que la Municipalité de Saint-Camille souhaite les récupérer afin de les réinstaller aux endroits appropriés;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux servent de guide pour les quadistes qui nous visitent et les dirigent vers les routes où la circulation est permise;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille demande au Club Quad Massif du Sud aux Frontières de nous remettre les panneaux de signalisation pour nous permettre de les réinstaller.

ADOPTÉE,

Résolution no. 141-07-14

10.0 RÉSOLUTION, DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES DE LA SIGNALISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille a adopté le règlement 392 relativement à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux, et que celui-ci est toujours valide.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a approuvé ce règlement adopté le 7 mars 2011;

ATTENDU QUE le quad est un outil économique important pour notre région et notre municipalité au même titre que la motoneige;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille souhaite obtenir une rencontre avec le Ministère des Transports pour discuter de la traverse de chemin pour le quad située sur la route 204 (rue Principale), à Saint-Camille;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille demande au Ministère des Transports une rencontre avec les responsables de la signalisation sur les routes publiques;

QUE cette rencontre concerne la traverse de chemin pour le quad située sur la route 204 (rue Principale), à Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution no. 142-07-14

11.0 RÉSOLUTION, ACHAT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION 911 POUR LES RÉSIDENCES ISOLÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a adopté un nouveau règlement sur la numérotation des résidences, chalets et immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut installer des panneaux civiques de signalisation pour les résidences isolées (en dehors du périmètre urbain) pour permettre aux pompiers, aux ambulanciers et aux policiers de se rendre sur place plus rapidement;

CONSIDÉRANT QUE le montant mis au budget pour 2014 permettra l'identification des résidences et chalets sur tout le territoire de la municipalité, les autres immeubles (lots à bois) seront identifiés dans une prochaine étape en 2015;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré les panneaux civiques de signalisation pour les résidences isolées, (maisons, chalets en dehors du périmètre urbain);

QUE c'est une dépense de moins de 25,000\$, et que la Municipalité de Saint-Camille est autorisée à conclure le contrat de gré à gré avec la compagnie Signalisation Lévis Inc. au coût approximatif de 7600\$ pour les panneaux, poteaux et quincaillerie.

QUE la pose des panneaux sera faite par nos employés municipaux.

ADOPTÉE,

Résolution no. 143-07-14

12.0 RÉSOLUTION, ACCEPTATION DES TRAVAUX CORRECTIFS DES DÉFICIENCES – TROTTOIRS MUNICIPAUX

L'acceptation finale du projet de la route 204, réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille a demandé la correction des déficiences sur les trottoirs, (écaillage et fissures);

ATTENDU QUE l'entrepreneur Giroux et Lessard a demandé à son sous-traitant Leclerc Excavations d'effectuer la réparation de ces déficiences selon les recommandations de notre ingénieur, M. Paul-David Bouffard de WSP Inc.

ATTENDU QUE les travaux de réparation du panneau publicitaire (fil électrique souterrain) du casse-croûte Chez Hilda seront effectués au début de la semaine du 7 juillet par l'entrepreneur Giroux et Lessard Inc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte les travaux de réparation effectués par l'entrepreneur Giroux et Lessard Inc. sur les trottoirs municipaux : écaillage et fissures.

QUE lesdites réparations soient garanties pour une période d'un an, à compter de la date de réparation.

ADOPTÉE,

Résolution no. 144-07-14

13.0 RÉSOLUTION, DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE AU 141, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille possède une servitude de passage perpétuelle pour ses tuyaux d'aqueduc sur la propriété du 141, rue Principale, à Saint-Camille.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de M. Jimmy Pouliot pour l'installation d'une piscine hors terre, à proximité de la servitude de passage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille a obtenu une servitude de passage sur une bande de terrain de 10 pieds de chaque côté du tuyau d'aqueduc quant à la réparation de cette conduite.

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la piscine réduirait cette bande de terrain à 7 pieds du côté gauche, au lieu de 10 pieds pour la réparation de la conduite d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille tolère la réduction de la bande de terrain à 7 pieds, du côté gauche, et que La Municipalité ne pourra en aucun cas être tenue responsable du bris de la piscine, ou autres bris lors de la réparation de la conduite d'aqueduc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille permet l'installation de la piscine, à condition que le propriétaire respecte les règlements d'urbanisme en vigueur dans la municipalité;

QUE La Municipalité de Saint-Camille tolère la réduction de la bande de terrain du côté gauche, à 7 pieds au lieu de 10 pieds quant à la réparation de la conduite d'aqueduc.

ADOPTÉE,

Résolution no. 145-07-14

14.0 RÉSOLUTION, REMISAGE DU CAMION CITERNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'inspection annuelle du camion-citerne GMC 1976, chez le dépositaire autorisé Doryfor Inc. pour la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE des défauts majeurs ont été trouvés sur le camion-citerne GMC 1976;

CONSIDÉRANT QU'IL a été immédiatement interdit de circuler sur le réseau routier public;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède au remisage définitif du camion-citerne GMC 1976, 4000 gallons, compte tenu des réparations majeures qui doivent être effectués;

QUE le conseil municipal étudie une alternative pour s'en départir, cet item sera discuté lors de la prochaine réunion de travail.

ADOPTÉE,

Résolution no. 146-07-14

15.0 RÉSOLUTION, BÂTIMENT À DONNER, (AIRE DE REPOS – TOILETTE PUBLIQUE), TERRAIN DES LOISIRS

Ce dossier a été reporté à une prochaine séance du conseil municipal, en raison du règlement avec les assurances la MMQ.

16.0 RÉSOLUTION, SPECTACLE MUSICAL, DANS LE CADRE DU FONDS CULTUREL DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR MME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal autorise M. Jacques Audet, responsable du spectacle musical, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à la réservation des musiciens et des artistes, etc. le tout selon le budget voté par le conseil municipal.

ADOPTÉE,

Résolution no. 147-07-14

17.0 RÉSOLUTION, CONGRÈS DES MAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le maire, Monsieur Adélarde Couture, à participer au congrès des maires du Québec, qui se tiendra cette année, les 25, 26 et 27 septembre 2014, au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription au congrès : 650.00\$ (taxes en sus).

QUE l'on paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

ADOPTÉE,

Résolution no. 148-07-14

18.0 RÉSOLUTION, SOUPER GASTRONOMIQUE TOURNANT

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins et le CLD organisent une toute nouvelle activité qui viendra remplacer le tournoi de golf annuel.

CONSIDÉRANT QUE cette activité a pour objectif de réunir les gens d'affaires du milieu, élus, leaders, organismes, coopératives et tous les partenaires de projets de développement dans nos municipalités et notre MRC.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe au souper bénéfique annuel du Carrefour jeunesse-emploi et du CLD sous le thème de : « Souper gastronomique tournant ». Le Coût du souper : 55\$/par participant.

QUE le maire, M. Adélarde Couture, participe à ce souper bénéfique.

ADOPTÉE,

Résolution no. 149-07-14

19.0 RÉSOLUTION, PAIEMENT DE LA CHARGEUSE- RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE la livraison de la chargeuse-rétrocaveuse John Deere, modèle 410K, 2014 se fera mardi, le 8 juillet entre 9h et 10h au garage municipal de la Municipalité de Saint-Camille;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille paye la facture au montant 125,177.00\$ (taxes en sus), le tout tel que spécifié à la soumission déposée par les Équipements Sigma Inc. de Saint-Georges – achat d'une chargeuse-rétrocaveuse John Deere, modèle 410K, 2014.

ADOPTÉE,

Résolution no. 150-07-14

20.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne que pour le débroussaillage des rangs, une décision sera prise lors de la prochaine réunion de travail du conseil municipal.

Incendie :

Le maire indique que les travaux concernant le regroupement se poursuivent pour les 4 municipalités concernées. Il mentionne qu'il y a eu une rencontre à ce sujet le 25 juin dernier.

Aqueduc :

M. Jacques Audet indique que cinq fuites ont été réparées sur la rue de la Fabrique. A l'automne, nous devons refaire notre plan d'intervention relativement au réseau d'aqueduc et d'égout et de la voirie.

M. Audet mentionne que la machine à dégeler a été commandée en prévision de l'automne prochain.

Loisirs :

Mme Stéphanie Deblois, responsable du secteur loisirs mentionne que la fête des voisins a connu un très beau succès, huit équipes ont participé au tournoi, et se sont disputées la coupe des victorieux, c'est l'équipe de RA Express qui a été la grande gagnante du tournoi. Durant la journée, il y a eu de nombreuses activités pour la famille : jeux gonflables, et la collaboration des organismes « à petits pas » et Etchemins en forme, enfin le tout s'est terminé par une soirée avec les trois amigos.

L'an prochain, le comité organisateur voudrait réserver les 4 chevaliers O'Keef, La renaissance. Le comité aurait besoin d'un montant d'environ 500\$ pour réserver une date au calendrier des chevaliers.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille participe à l'édition de la fête des voisins 2015, et accepte de payer l'acompte de 500\$ pour réserver une date au calendrier des 4 chevaliers O'keef la Renaissance.

ADOPTÉE,

Résolution no. 151-07-14

Terrain de jeux :

Mme Deblois mentionne que le terrain de jeux a débuté le 23 juin, et que la programmation est sous le thème de faire le tour du monde en 6 semaines. Il y a présentement 55 jeunes qui se sont inscrits cette année.

Comité Culturel:

Mme Thérèse Blanchet, responsable du secteur culturel mentionne qu'un plan culturel triennal sera préparé par le comité culturel des Etchemins, et que Mme Pascal Dupont en est responsable.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Réunion de chantier, conseil des maires, réunion de travail pour le voyage en France, conseil d'administration du DISC, souper de radio Bellechasse, voyage en France (19 participants de Chaudières-Appalaches ont participé au voyage). Réunion sur le dossier incendie, émission de radio à Saint-Camille, réunion de travail du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

21.0 CORRESPONDANCE

Lettre Carrefour Action Municipale et Famille

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à renouveler notre adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2014. Le coût d'adhésion est de 81,06\$ (taxes incluses).

Également le Carrefour demande de nommer un responsable au sein du conseil municipal pour les questions familiales et âgées.

Adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille. Le coût d'adhésion pour l'année 2014 s'élève : 81.06\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

Résolution no. 152-07-14

Nomination d'un responsable des questions familiales et âgées

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme, Mme Stéphanie Deblois, à titre de responsable du dossier famille et des aînés dans le cadre de la politique familiale municipale et des aînés.

ADOPTÉE,

Résolution no. 153-07-14

Lettre remerciements École Arc-en-Ciel - olympiades

La directrice fait lecture d'une lettre de remerciement de Mme Lyne Ménard directrice de l'école Arc-en-ciel de Saint-Camille pour notre contribution financière.

Vacances des employés

La directrice fait lecture de la liste des dates de vacances des employés, elle mentionne qu'une annonce sera publiée à l'intérieur de la prochaine édition du bulletin municipal.

22.- VARIA :

- A)
- B)
- C)
- D)

23.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

24.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h45.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis Province de Québec

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 5e jour d'août 2014, à 19h30 heures à la salle municipale.

1.0 L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Jacques Audet;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;
Mme Stéphanie Deblois.**

Absent : M. Richard Pouliot.

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Résolution, acceptation de l'offre pour un emprunt par billets au montant de 184,000\$;
- 4.0 Résolution, autorisation à signer les billets au montant de 184,000\$
- 5.0 Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 154-07-14

3.0 RÉSOLUTION, ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 184,000\$

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre qui lui est faite de **la Caisse Desjardins des Etchemins** pour son emprunt par billets en date du 12 août 2014 au montant de 184 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 372 et 428-2014. Ce billet est émis au prix de **100,00000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

34 700 \$	2,77500 %	12 août 2015
35 700 \$	2,77500 %	12 août 2016
36 800 \$	2,77500 %	12 août 2017
37 800 \$	2,77500 %	12 août 2018
39 000 \$	2,77500 %	12 août 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE,

Résolution no. 155-07-14

4.0 RÉSOLUTION, AUTORISATION À SIGNER LES BILLETS AU MONTANT DE 184,000\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis souhaite emprunter par billet un montant total de 184 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
372	84 000 \$
428-2014	100 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 184 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 372 et 428-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Adélarde Couture et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Nicole Mathieu;

QUE les billets soient datés du 12 août 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	34 700 \$
2016	35 700 \$
2017	36 800 \$
2018	37 800 \$
2019	39 000 \$

ADOPTÉE,

Résolution no. 156-07-14

5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jacques Audet propose la levée de l'assemblée à 19h47.

Le Maire, Adélarde Couture

La directrice générale, Nicole Mathieu

